



**Social**  
**Attitude**  
[www.social-attitude.org](http://www.social-attitude.org)

LA CHARTE DES ORGANISATEURS D'ÉVÉNEMENTS CULTURELS,  
SPORTIFS, ÉCONOMIQUES ET DE RÉSEAUTAGE

**SÉCURITÉ**

**RESPECT**

**CONVIVIALITÉ**

# LE PROJET EN BREF

La charte “Social Attitude” se veut être un document de référence en matière d’organisation d’événements culturels, sportifs, économiques et de réseautage dans un contexte de crise sanitaire afin de protéger la santé et de garantir la sécurité de toutes les parties prenantes qui s’engagent formellement à respecter les règles et les valeurs définies, ainsi que de guider leur attitude et comportement durant l’évènement.

Ce document liste de manière exhaustive les tâches et responsabilités des actrices et acteurs de l’évènement dans une approche pragmatique et dans un but de rassurer, informer, former et responsabiliser. La charte s’établit également en fonction des mesures édictées par l’Office fédéral de la santé publique (OFSP) et du Conseil fédéral et des spécificités de chaque évènement. Elle est donc soumise à modifications, en fonction de ces dernières et de l’évolution de la situation sanitaire.

Dédiée dans un premier temps à tous les organisateurs d’évènements culturels, sportifs, économiques et de réseautage, la charte Social Attitude peut s’adapter à d’autres domaines tels que la formation, les loisirs, etc.

# CONTEXTE

La tenue d'événements culturels, sportifs, économiques et de réseautage contribue au dynamisme de l'économie d'une région.

Dans un contexte de crise sanitaire mondiale, où tous les secteurs d'activité sont profondément impactés, assurer la sécurité et la santé de la population est une priorité absolue. Une telle situation s'inscrivant dans la durée, la relance de l'économie et la reprise des activités doivent être coordonnées dans le respect strict des mesures imposées et recommandées par les autorités compétentes.

Fort de ce constat, tout-e organisatrice et organisateur d'événements doit adapter son cahier des charges afin d'assurer la sécurité et la santé de toutes les parties prenantes, à savoir les participant-e-s, les partenaires, les prestataires de services, les bénévoles et les collaboratrices et collaborateurs.

L'équipe de Global Events Sàrl, entreprise spécialisée dans l'événementiel basée à Martigny, a décidé de partager son savoir-faire dans l'organisation d'événements culturels, sportifs, économiques et de réseautage, en mettant à disposition la charte Social Attitude qui se veut être une référence en matière de sécurité et de santé dans le cadre de l'organisation d'événements culturels, sportifs, économiques et de réseautage, dans un contexte de crise sanitaire.

# LES ÉTUDES DE COMPORTEMENT

Après quelques mois de crise sanitaire mondiale, qui a engendré l'annulation de nombreux événements de toutes les tailles et dans tous les domaines, les organisatrices et organisateurs travaillent à la relance de leurs activités. Outre les difficultés connues, financières, organisationnelles, sanitaires, etc., l'incertitude subsiste sur la manière dont les participant-e-s vont se projeter quant à leur association à de tels événements. Seront-ils/elles au rendez-vous ? Les craintes du retour à une vie sociale sont-elles confirmées ? Quelques enquêtes et sondages ont été réalisés auprès de la population afin de connaître leur sentiment.

## SONDAGE RÉALISÉ PAR LE FOROM-FORUM ECONOMIQUE ROMAND

- Objet du sondage: sentiment, comportement et attitude des acteurs et actrices de l'économie romande par rapport à l'événementiel économique et de réseautage post-crise sanitaire.
- Cibles: réseau du FOROM: 30'000 contacts
- Période: entre le 7 et le 13 mai 2020
- Taux de réponse: enquête en cours. Etat au 10 mai 2020: 625 réponses reçues.
- Les résultats finaux seront joints au présent dossier.

Les résultats intermédiaires montrent les tendances suivantes:

- 67% des personnes interrogées se sentent relativement inquiètes par rapport à la situation sanitaire de manière générale.
- 46% d'entre elles pensent ne pas participer à des événements économiques et de réseautage durant l'été.
- 60% d'entre elles jugent les mesures suivantes prioritaires dans le cadre d'événements économiques et de réseautage: respect de la distance sociale, désinfection des installations et du matériel et mise à disposition de gel hydroalcoolique aux participant-e-s. Quant au port du masque, les résultats sont variés, il ne se positionne pas comme une priorité de manière générale.
- 49% d'entre elles indiquent envisager de participer à des événements économiques de plusieurs centaines de personnes qu'à partir du mois de septembre, 27% dans le courant de l'été et 24% pas avant janvier 2021.
- 59% d'entre elles pensent participer à des événements économiques et de réseautage durant l'été si les mesures d'hygiène et de sécurité sont garanties par l'organisatrice ou l'organisateur. 12% n'y participeront pas et 29% ne sont pas encore décidées.
- Quant aux mesures d'hygiène que les personnes interrogées souhaitent être conservées dès le mois de septembre: 80% indiquent qu'ils continueront à se laver les mains soigneusement et pendant une minute au moins, 77% ne feront plus la bise hors cercle familial ou proche, 65% auront toujours du gel hydroalcoolique sur eux, 61% souhaitent garder une distance sociale hors cercle familial ou proche, 57% ne souhaitent plus serrer la main et 38% éviteront de toucher des surfaces quelles qu'elles soient.

Un autre sondage réalisé en avril 2020 par onestdata.com, dans le domaine de la culture et des loisirs, ressort les deux éléments suivants:

- Les personnes interrogées préfèrent attendre septembre pour fréquenter les boîtes de nuit, les festivals de musique et les cinémas.
- Elles souhaitent une garantie de sécurité sanitaire avant de retourner dans des lieux publics.

# LE PROJET DÉTAILLÉ

La charte “Social Attitude” définit les engagements pris par l’entier des actrices et acteurs mettant en oeuvre, contribuant et participant à des événements.

Elle décrit l’ensemble des mesures qui doivent être mises en oeuvre lors de la préparation et la tenue d’événements par l’entier des actrices et acteurs en permettant de détailler les responsabilités de chacun-e. Elle tient compte de l’ensemble des activités qui interviennent dans la mise en oeuvre d’un événement et cartographie les mesures par domaine d’activités.

Elle permet de proposer un code commun, standardisé et facilement accessible afin de maintenir la convivialité des événements et leur participation en toute connaissance de cause. Elle est destinée à être visible dès l’établissement de contrats de prestations, au moment de l’inscription des participant-e-s et sur le lieu des événements.

## A QUI S’ADRESSE LA CHARTE SOCIAL ATTITUDE ?

- Aux autorités politiques et sanitaires
- Aux organisatrices et organisateurs d’événements culturels, sportifs, économiques et de réseautage
- Aux responsables d’exploitation
- Aux collaboratrices et collaborateurs des prestataires de services
- Aux partenaires des événements
- Aux participant-e-s et leur entourage
- Aux bénévoles

## LES OBJECTIFS DE LA CHARTE

- Sensibiliser et aider les organisatrices et organisateurs d’événements à mettre en place et à gérer leurs événements en conformité avec les mesures ordonnées par le Conseil fédéral et l’OFSP par l’établissement d’un protocole définissant les mesures applicables à l’entier des parties prenantes desdits événements,
- Uniformiser les approches et modes opératoires,
- Préciser les responsabilités de chacun-e,
- Informer, responsabiliser et rassurer les participant-e-s par les mesures prises par l’organisatrice ou organisateur et ses partenaires,
- Protocoler auprès des parties prenantes des exigences pour la préparation et la tenue des événements en toute sécurité pour l’ensemble de parties,
- Rassurer l’entourage des participant-e-s et des parties prenantes.
- Protocoler auprès des parties prenantes des exigences pour la préparation et la tenue des événements en toute sécurité pour l’ensemble de parties,
- Créer de la transparence dans les mesures prises,
- Rassurer l’entourage des participant-e-s et des parties prenantes.

Les auteurs et contributeurs s’engagent à mettre en oeuvre des mesures efficaces et faciles à déployer et à les adapter en tenant compte de l’évolution des mesures édictées par le Conseil fédéral, l’Office fédéral de la santé publique (OFSP) ou les autorités locales.

### Une utilisation libre de droit

L’obtention des droits d’utilisation pour un événement s’obtient par l’inscription obligatoire sur [social-attitude.org](https://social-attitude.org) et la validation de Social Attitude.

# LES VALEURS

## SÉCURITÉ ET SANTÉ

Pour une conformité des normes sanitaires et une reprise rapide des activités, et dans la durée tout en assurant la protection de toutes et tous.

## RESPECT ET RESPONSABILISATION

Pour un développement de ses activités, en harmonie avec toutes et tous et dans le respect des nouvelles mesures sanitaires.

## CONVIVIALITÉ

Pour une qualité des échanges et un accueil optimal de toutes et tous en tenant compte des nouvelles coutumes de socialisation.

# LES PARTIES PRENANTES

Le facteur clé de succès d'un événement tient dans la participation et l'engagement de nombreux acteurs:

## 1. LE PERSONNEL DE L'ORGANISATEUR

- Les collaboratrices et collaborateurs de l'entreprise ou l'entité organisatrice
- Les responsables d'exploitation et du lieu accueillant l'événement et leurs collaboratrices et collaborateurs
- Les bénévoles
- Autres à définir selon spécificité propre au type d'événement

## 2. LE PERSONNEL DES PARTENAIRES ET PRESTATAIRES DE SERVICE

- Les intervenants: orateurs, modérateurs, etc.
- Les sponsors, les partenaires, les exposants, etc.
- Le service traiteur (catering), le personnel de cuisine, les responsables F&B
- Les équipes en charge de la sécurité, de la technique, etc.
- Autres à définir selon spécificité propre au type d'événement

## 3. LES PARTICIPANT-E-S

- Les invité-e-s, les inscrit-e-s
- Les représentant-e-s des médias
- Autres à définir selon spécificité propre au type d'événement

# LA CHARTE : L'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

La charte "Social Attitude" est communiquée à toutes les parties prenantes qui en assurent l'application. Les partenaires et prestataires de services s'engagent à en prendre connaissance et à la communiquer à leur personnel et leurs propres prestataires de services.

Ainsi, toutes les actrices et tous les acteurs s'engagent à respecter et faire respecter les mesures afin d'assurer la protection de la santé de toutes et tous et de garantir la préparation et le déroulement des événements en bonne convivialité tout en délimitant les responsabilités de chacun-e pour assurer la protection de toutes et tous.

## LES MESURES CONCRÈTES À RESPECTER

Les mesures décrites dans la charte "Social Attitude" ont pour objectif, d'une part, de protéger les collaboratrices et collaborateurs et les personnes travaillant dans l'entreprise d'une infection au nouveau coronavirus ; et d'autre part, la population générale en tant que bénéficiaires des services. Elles visent également à assurer la meilleure protection possible aux personnes vulnérables, qu'elles soient employées ou clientes. Elles visent de fait à réduire la propagation du virus en offrant un cadre de travail et un environnement où rien n'est laissé au hasard.

Les mesures de protection suivantes doivent être appliquées par les prestataires de services impliquant un contact physique. Il est possible de recourir à d'autres mesures si la situation l'exige, que ces mesures correspondent au principe de protection et qu'elles offrent une protection similaire, voire meilleure.

## RAPPEL DES MODES DE TRANSMISSION DU VIRUS

Pour rappel, les trois principaux modes de transmission du nouveau coronavirus sont :

1. Contact étroit : lorsque l'on se tient à moins de 2 mètres d'une personne malade.
2. Gouttelettes : si une personne malade tousse ou éternue, les virus peuvent atteindre directement les muqueuses du nez, de la bouche ou des yeux d'autres personnes.
3. Mains : les gouttelettes contagieuses expulsées lors de toux ou d'éternuements se retrouvent sur les mains. De là, les virus peuvent passer sur une surface, puis sur les mains d'autres personnes. Ensuite, ils atteignent la bouche, le nez ou les yeux quand on les touche.

## FONDEMENTS DE LA CHARTE

La charte tient compte de trois éléments fondamentaux:

1. Respect des distances et comportement des personnes
2. Propreté, désinfection des surfaces, objets et hygiène des main
3. Gestion des personnes présentant des symptômes



## TROIS PHASES ESSENTIELLES

La planification du concept sanitaire s'articule sur trois phases:

- Avant l'événement
- Pendant l'événement
- Après l'événement

### PHASE 1 AVANT L'ÉVÈNEMENT

La préparation de l'événement comporte deux démarches charnières.

1. La préparation des lieux accueillant l'évènement
2. Les considérations des participant-e-s et les intervenant-e-s avant leur venue à l'évènement

Pour la préparation des lieux accueillant l'évènement, il est impératif que:

- l'entier du personnel engagé:
  - ne présente aucun des symptômes liés au virus,
  - respecte les règles d'hygiène stricte en se lavant les mains dès leur arrivée sur le lieu de travail/d'évènement et se conforme au port du masque et de gants si établi comme nécessaire.
- l'entier des objets, du matériel et des surfaces pouvant entrer en contact avec toutes les parties prenantes soit désinfecté avant que le lieu soit prêt à recevoir les participant-e-s et les intervenant-e-s.
- la mise à disposition de l'espace pour les stands se fait en conformité avec les règles en vigueur tant pour la distanciation sociale que les règles d'hygiène. Tout objet/cadeau offert est désinfecté et une fois pris est gardé par le bénéficiaire.
- les surfaces doivent pouvoir être nettoyées facilement; les nappes et autres matériels en tissu ou papier sont bannis.

Pour les considérations des participant-e-s et des intervenant-e-s, il est impératif:

- de tenir compte de leur propre vulnérabilité avant d'accepter et de participer à l'évènement,
- de prendre connaissance de la charte "Social Attitude" avant de valider leur enregistrement à l'évènement,
- de participer à l'évènement uniquement si ils/elles se sont enregistré-e-s,
- de rester à la maison si ils/elles présentent des symptômes liés au virus.

Pour les personnes se déplaçant en transports en commun, il est essentiel qu'elles respectent les mesures préconisées par les autorités fédérales et locales.

Une signalétique claire est présente sur le lieu de l'évènement afin de rappeler les mesures sanitaires en vigueur:

- un marquage au sol facilitera le respect de la distanciation sociale notamment à des stations pouvant présenter une file d'attente,
- toutes les portes qui peuvent rester ouvertes sans mettre en danger la sécurité du bâtiment le seront,
- un sens de circulation est imposé si nécessaire dans les espaces plus étroits tels que escaliers, couloirs ou accès aux différents endroits de l'évènement afin de garantir la distanciation sociale,
- l'accès à des vestiaires ou WC est également restreint au nombre de personnes pouvant y accéder tout en respectant les consignes de rassemblement en vigueur.

Des stations de désinfection des mains sont mises à disposition aux entrées du lieu de l'évènement.

## PHASE 2

### PENDANT L'ÉVÉNEMENT

Toutes les personnes présentes sur le lieu de l'événement doivent respecter les mesures suivantes:

1. prendre connaissance de la charte "Social Attitude"
2. se familiariser avec les affiches "**Voici comment nous protéger**"
  - Garder ses distances
  - Se laver soigneusement les mains
  - Éviter les poignées de main
  - Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude
  - Rester à la maison en cas de symptômes
  - Recommandé : le port du masque si on ne peut pas garder ses distances
3. se restreindre de toucher avec les mains les objets et les surfaces communes
4. s'attacher à respecter et faire respecter les principes de la charte

L'organisatrice ou l'organisateur s'assure que l'événement se déroule en conformité avec les règles de rassemblement en vigueur et avec la charte "Social Attitude" afin d'offrir un lieu sûr à toutes les parties prenantes et un moment de convivialité tout en apportant les changements nécessaires afin d'éviter la propagation du virus.

Les changements apportés sont les suivants:

1. L'organisatrice ou l'organisateur maintient un décompte du nombre de personnes présentes à l'événement, tenant compte de l'entier des actrices et acteurs. A ce titre et pour des raisons évidentes, uniquement les personnes formellement inscrites peuvent accéder à l'événement.
2. Les surfaces, les objets et tout matériel sont nettoyés régulièrement par le personnel affecté à cette tâche.
3. Les participant-e-s prennent eux-même leurs badges ou les hôtesse et hôtes d'accueil présentent les badges aux participant-e-s munis de gants. Les badges sont présentés désinfectés.
4. Les participant-e-s qui souhaitent déposer leur veste/manteau au vestiaire peuvent le faire eux-mêmes afin de garantir qu'ils/elles soient les seul-e-s à la/le toucher ou la/le remettent au personnel du vestiaire qui en prend charge muni de gants, gants qu'ils désinfectent avant chaque prise en charge.
5. Les participant-e-s occupent le siège indiqué comme disponible et privilégient de l'occuper lors de l'entier de l'événement.
6. Les petits-déjeuner, les repas, les apéros et tout service de boissons sont proposés en conformité avec les règles en vigueur, notamment les sets préparés emballés individuellement et à usage unique.
7. Les tables hautes et les espaces libres sont disposés de sorte à pouvoir garantir la distanciation sociale avec le marquage approprié comme guide.
8. Les sièges disponibles sont clairement indiqués en conformité avec le maintien de la distanciation sociale.
9. Les responsables de stand offrent un moment de convivialité et d'échanges aux participant-e-s tout en assurant leur sécurité. Les surfaces doivent être faciles d'accès pour en permettre un nettoyage fréquent par eux-mêmes ou le personnel affecté à cette tâche.

## PHASE 3 APRÈS L'ÉVÉNEMENT

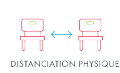
La charte "Social Attitude" et toutes les mesures prises par les autorités locales ont pour objectif de protéger la population et de freiner la propagation du virus. Depuis la début de la gestion de la pandémie, des mesures spécifiques ont été prises concernant les rassemblements les limitant à 5000 personnes, puis 1000 et maintenant à 5 personnes. Le 27 mai 2020, le Conseil Fédéral prévoit d'annoncer les mesures d'assouplissement concernant les rassemblements dont les événements tels que concernés par la charte. Il a été démontré que les mesures prises à ce jour ont été efficaces pour endiguer la propagation du virus. Une mesure forte est également la surveillance de nouveaux cas en tenant compte de leur genèse. Plus rapidement la chaîne de propagation est identifiée et les personnes concernées sont informées, plus vite la propagation du virus sera contenue.

Dans ce cadre, il est de la responsabilité de l'organisatrice ou l'organisateur de l'événement de collaborer avec les autorités sanitaires si un cas avéré est identifié pour une personnes ayant participé à l'événement.

A cet effet et de manière proactive, il est impératif d'en appeler à la responsabilité de chaque acteur et actrice de l'événement et de s'assurer:

1. le signalement auprès de l'organisateur de tout cas avéré - i.e. de test de RT-PCR positif, parmi l'entier des acteurs et actrices de l'événement tout en respectant la confidentialité de rigueur en matière de gestion de l'état de santé de tout un chacun,
2. la mise en oeuvre d'une évaluation des risques de contagion,
3. la collaboration avec les autorités sanitaires avec une identification de tous les acteurs et toutes les actrices de l'événement,
4. la communication adéquate et appropriée si nécessaire aux parties prenantes concernées par les risques avérés.

## PICTOGRAMMES ÉLÉMENTS SPÉCIALEMENT CRÉÉS



# ANNEXES À LA CHARTE

	ANNEXES	BUTS
4.1	Check-list des tâches précises et des contrôles à effectuer avant, pendant et après l'évènement	Assurer que chaque tâche sera faite et contrôlée, selon un délai et un niveau de responsabilité définis
4.2	Charte à compléter, à signer et à imprimer	Prouver l'engagement de l'entité organisatrice par sa signature

D'autres documents pourront être ajoutés, selon les spécificité propres au type d'évènement.

# RÉCAPITULATIF DES RESPONSABILITÉS

## POUR L'ORGANISATRICE OU L'ORGANISATEUR ET LE LIEU D'ACCUEIL DE L'ÉVÈNEMENT



### MATÉRIEL REMIS SUR LE LIEU DE L'ÉVÈNEMENT

- Masque
- Bouteille de désinfectant pour les mains et/ou de gel hydroalcoolique
- Bouteille d'eau personnelle
- Dans une phase ultérieure, mise à disposition d'un badge spécial pour ceux qui veulent garder la distance
- Autres à définir selon les spécificités propres au type d'évènement



### MESURES CONCERNANT L'INFRASTRUCTURE ET LE MATÉRIEL

- Hygiène et désinfection des meubles, micro, etc.
- Informations affichées
- Marquage au sol
- Distance entre les tables
- Distance entre les places aux tables autant pour manger que pour les pauses café et apéritif
- Autres à définir selon les spécificités propres au type d'évènement



### MESURES CONCERNANT LA SÉCURITÉ DES PERSONNES

- Comportement à adopter
- Distanciation sociale
- Port du masque (selon recommandation)
- Autres à définir selon les spécificités propres au type d'évènement



### SERVICE TRAITEUR

- Hygiène de tout le matériel utilisé
- Hygiène du personnel (gants, masque)
- Autres à définir selon les spécificités propres au type d'évènement

## VISIBILITÉ DE LA CHARTE

- Entrée principale de l'évènement
- Autres endroits visibles, selon l'aménagement du lieu
- Sur le site web de l'organisateur ou de l'évènement
- Autres à définir selon les spécificités propres au type d'évènement

# COMMUNICATION

Social Attitude peut fournir, sur demande de l'entité organisatrice de l'évènement, du matériel visuel facilitant la communication de son évènement.

## MATÉRIEL À DISPOSITION DES ORGANISATRICES ET ORGANISATEURS ET DES LIEUX

- Pictogrammes officiels
- Visuels, logos, bannières
- Autocollants
- Publications réseaux sociaux prêtes à l'emploi

## RECOMMANDATION SUR LES DOCUMENTS À RENDRE VISIBLES

- La charte signée
- Les panneaux informatifs de l'OFSP / Panneaux d'informations spécifiques avec pictogrammes
- Autres à définir selon les spécificités propres au type d'évènement

## RECOMMANDATION SUR LA VISIBILITÉ DE LA CHARTE SUR LE SITE WEB DE L'ENTITÉ ORGANISATRICE OU DE L'ÉVÈNEMENT

- Page dédiée ou mention du « label » Social Attitude
- Mise en ligne de la charte (consultable et téléchargeable)
- Validation de la charte lors de l'inscription des participant-e-s
- Autres à définir selon les spécificités propres au type d'évènement

# RECOMMANDATIONS ET VALIDATION

Les demandes de recommandations et de validation auprès de la Confédération, des Cantons, des Médecins Cantonaux, et autres experts sont en cours.

# TÉMOIGNAGES

« Un monde nouveau émerge dans lequel la menace sanitaire devient un « nouveau normal ». La charte « Social Attitude » de FOROM s'inscrit dans ce courant fait de résilience typique des entrepreneurs romands qui ne baissent jamais les bras face à l'adversité et qui cherchent au contraire à vaincre toujours. C'est une grande fierté d'être de ce territoire habité par des femmes et des hommes aux cœurs battants. »

Xavier Comtesse, ManufactureThinking

« Excellente initiative de Monsieur Cédric Borboën pour la création de la charte des organisateurs d'événements culturels et sportifs à laquelle la société Darioly Events SA adhère totalement et ce réjouit de mettre en pratique lors des prochains événements qu'elle pourra organiser.

La mise en pratique des différents points évoqués dans cette charte permettra à tous les acteurs de nos événements tels que le Jumping National de Sion 2020 et le Jumping International de Verbier 2021 dans le domaine équestre (organisateur, staff, bénévoles, partenaires, pouvoirs publics et participants) de pouvoir y participer avec plus de sérénité, de tranquillité et d'assurance. »

Darioly Michel, Président - Darioly Events SA

« La mise en place de la charte Social Attitude dénote une volonté évidente de mettre à disposition des organisateurs, des partenaires, des prestataires un support précieux, autant exhaustif que possible et nécessaire pour assurer une contention de la propagation du COVID-19 lors de manifestations et événements. En tant que participants, cette approche génère une plus grande sérénité et un sentiment de sécurité important en cette période où il est indispensable de se resocialiser tant à titre individuel que d'entrepreneur. La mise en œuvre de ces mesures et le souci d'anticipation qui en fait partie me semble être incontournable et fondateur d'une nouvelle approche, dont il est illusoire d'envisager se passer au moment de proposer des manifestations et événements dans le contexte épidémique que nous traversons, si nous souhaitons, en tant que collectivité, retrouver une vie sociale apaisée, équilibrée et enrichissante. C'est tout à fait, pour avoir participé à plusieurs événements organisés par Global Events, l'esprit qui anime et transpire de la création de cette charte « Social Attitude ».

Brice Zufferey, Administrateur - BZ Consult Sàrl

« Le Carlton, notre restaurant l'Ardoise et tout le personnel de nos établissements sont enchantés par la création de la charte « Social Attitude » que nous adopterons dès la reprise des événements et selon les directives de la Confédération. En effet, quoi de plus normal qu'une identification claire et rapide de personnes désireuses de garder une distance sociale pour la sécurité de tout un chacun ? C'est idée est brillante et nous aidera avec certitude à gérer des événements de grandes tailles. »

Nicolas Lagier, Directeur - Carlton Lausanne Boutique Hôtel

« En cette période incertaine concernant la reprise des activités événementielle, cette charte est importante afin de rassurer l'ensemble des parties prenantes d'un événement. Elle facilitera la vie des organisateurs, dictera à tous les prestataires des mesures de sécurité uniformisée comme garantie tant pour leur personnel que les visiteurs. Elle offrira un contexte sécurisé pour les participants qui leur permettra de s'inscrire aux événements l'esprit léger. Ce cadre est nécessaire pour permettre un retour des événements et relancer toute l'économie qui en découle dans les meilleures conditions et un délai raisonnable pour tous les acteurs. Merci Global Event pour cette initiative qui sera utile à tout le secteur événementiel.»

Sophie Favez, Essence de marque sàrl - Présidente WIR-Network Romandie - Conseillère au comité central de Suisse Marketing »



# CALENDRIER

**19.5.2020** Conférence de presse en ligne (dossier de presse)

**27.5.2020** Décisions du Conseil fédéral en matière d'événements de moins de 1'000 personnes

# CONTACT

## GLOBAL EVENTS SÀRL

**Siège:** Rue de l'Ancienne Pointe 30 - CH 1920 Martigny  
**Succursale** 2, route de Peney - CH Vernier Genève

**Cédric Borboën**  
+41 79 590 96 49  
cedric@social-attitude.org

**Valérie Petitpierre**  
+41 76 330 96 49  
valerie@social-attitude.org

**Morgane Apothéloz**  
+41 76 822 16 82  
morgane@social-attitude.org

[www.social-attitude.org](http://www.social-attitude.org)

# GLOBAL-EVENTS

La charte Social Attitude a été mise en place par la société Global-Events.

Fondée en 2016 par Cédric Borboën et Corinne Rimet-Baume, Global Events Sàrl compte actuellement (2020) 7 collaboratrices et collaborateurs.

En tant que professionnels de l'événementiel, cette société est spécialisée dans la création, la gestion et le développement d'événements d'envergures nationale et internationale dans les domaines sportif, économique et culturel.

Global-Events est propriétaire de plusieurs marques, dont le Rallye International du Valais, le Rallye International Historique du Valais, le Rallye Motor Show Emotion, l'International Chablais Hockey Trophy, Drive-In Events et les Business Hours de l'économie romande.

La société est aussi mandatée par des organisations telles que le FOROM - Forum Economique Romand, les Championnats du Monde Route UCI 2020 et Génération Entrepreneur.



# REMERCIEMENTS

Monica Malcarne  
Mélina Neuhaus  
Romain Hofer  
Sandro Todobom